

Zoom sur l'agroalimentaire

Bulletin d'information de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Volume 8, numéro 3 Février 2018

Deux rendez-vous en agrotourisme à ne pas manquer!

Johanne **GUITÉ**, *conseillère en agrotourisme, commercialisation et transformation alimentaire*

Le 12 avril 2018 – Journée d'information et de discussion sur la gestion des marchés publics

L'activité se déroule **en visioconférence** dans les bureaux du MAPAQ à Cap-aux-Meules, à Caplan, à Gaspé, à Rimouski, à Alma et à Sept-Îles.

Administrateurs, gestionnaires et producteurs agricoles sont conviés à ce rendez-vous qui permettra de **partager les « bons coups » des marchés publics** en Gaspésie, aux Îles-de-la-Madeleine, au Bas-Saint-Laurent, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord, et aussi de **dévoiler le contenu de la saison 2018**. Les participants en apprendront davantage sur **les tendances** qui se font jour et sur **les nouveautés** de l'Association des marchés publics du Québec, avec le directeur de l'Association M. Jean-Nicolas Trudel. M^{me} Mylène Blanchard, de la Direction régionale de l'Estrie du MAPAQ, fera **connaître une initiative publicitaire qui met en vedette 19 marchés!** Enfin, M. François Mercier, du marché public de La Mitis, présentera un **outil de travail sur le suivi de l'achalandage**.

Au cours de l'après-midi, seuls les participants venant de notre région prendront part aux discussions afin de déterminer des projets et des pistes de développement.

Il est possible de s'inscrire ou d'obtenir de l'information en communiquant avec M^{me} Johanne Guité, au 418 388-2282 ou au 1 877 221-7038, poste 1954.

Les 17, 18 et 19 avril : « Se passionner et innover collectivement! »

Terroir et Saveurs invite les producteurs, les artisans, les chefs et les professionnels de l'industrie au 2^e Grand Rendez-vous en agrotourisme et tourisme gourmand! Consultez le site Internet <http://rendezvousaatgq.com/a-propos-de-nous/> pour découvrir le programme des activités. La rencontre se déroulera au Domaine Château-Bromont.

Lorsque le développement du secteur agricole devient aussi l'affaire des MRC

Carmen **ST-DENIS**, *conseillère en développement rural et adjointe au directeur régional*

En 2009, des projets pilotes ont été mis en branle concernant l'élaboration de plans de développement de la zone agricole (PDZA) à l'échelle des MRC. **Le projet de la MRC de Bonaventure fut l'un des huit projets pilotes sélectionnés.** Après quelques ajustements, l'ensemble des MRC du Québec ont eu la possibilité de se prévaloir d'un programme pour réaliser un PDZA sur leur territoire. Aujourd'hui, la **MRC d'Avignon** vient tout juste de mettre la dernière main à son PDZA et la **MRC de La Haute-Gaspésie** devrait achever le sien ce printemps.

Qu'est-ce qu'un PDZA?

Le plan de développement de la zone agricole est un **document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole** d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles. Il dresse le portrait de l'agriculture régionale, décrit les enjeux qui se posent et propose un plan d'action pour assurer le développement. La réalisation des PDZA va de concert avec **l'atteinte de plusieurs cibles** :

- Mettre en valeur les entreprises agricoles et leurs produits;
- Viser l'accroissement ou la diversification des productions, des produits, des modèles d'entreprise ou des modes de mise en marché;
- Favoriser la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture;
- Encourager le développement d'activités complémentaires telles que l'agrotourisme ou la transformation à la ferme.

Une fois finalisés, ces plans seront accessibles dans les sites Internet de ces MRC et c'est alors que le vrai travail commencera. Ainsi, d'ici quelques mois, trois MRC de notre région auront adopté un PDZA.

Dans ce numéro

Le temps d'un chantier	2
Entente pour le service d'abattage aux Îles-de-la-Madeleine	3
Le secteur bio gaspésien : bientôt un plan d'action!	3
Les semences traitées aux néonicotinoïdes : avec prescription seulement	4
À l'agenda	4
La formation agricole : plus accessible que jamais	4



Le temps d'un chantier...

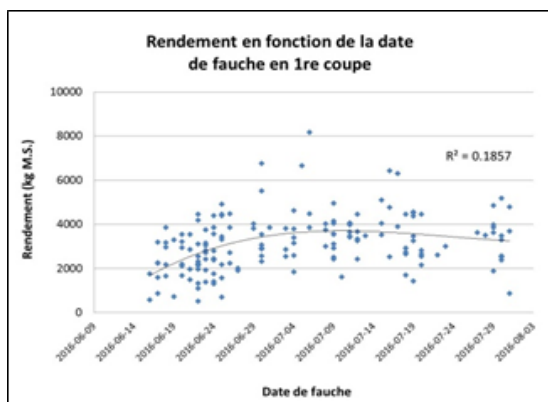
Éric LEPAGE, agronome, conseiller en productions animales

Les fourrages constituent la base de l'alimentation des ruminants. Dans certains élevages comme la production vache-veau, ils composent même l'essentiel des aliments. Ils peuvent être consommés directement au pâturage, mais les quantités récoltées mécaniquement et servies en hiver représentent généralement de 50 à 100 % des volumes. Comme la digestibilité et les qualités nutritionnelles des plantes s'amenuisent rapidement à mesure que celles-ci gagnent en maturité, le moment de la récolte revêt une grande importance. Il faut trouver le moment où la qualité correspond aux besoins des animaux tout en récoltant des volumes d'une ampleur intéressante.

C'est ici qu'entre en ligne de compte la notion d'efficacité des chantiers fourragers. On pourrait la définir comme la capacité à récolter, à conditionner et à entreposer un maximum de fourrages au meilleur coût dans une période donnée. Bien que les opérations de récolte se soient fortement mécanisées au fil du temps, l'efficacité varie considérablement d'une ferme à l'autre. À ce propos, en 2016, le Club agroenvironnemental de la Gaspésie-Les Îles, la Fédération régionale de l'UPA et le MAPAQ ont collaboré à la réalisation d'un projet qui visait à déterminer les facteurs qui influent le plus fortement sur l'efficacité des chantiers fourragers. Des données provenant de 246 chantiers réalisés dans 10 entreprises ont alors été recueillies. Voici quelques résultats tirés de l'analyse de ces données.

Le rendement en fonction de la date de fauche

Le rendement moyen des récoltes fourragères étaient de 3 152 kilogrammes de matière sèche par hectare. Comme on s'y attendait, on a constaté un accroissement dans le temps. Les rendements augmentent rapidement durant la deuxième moitié de juin, mais ils atteignent un plateau vers le début de juillet et baissent même légèrement par la suite. Quand on sait que la qualité de la récolte



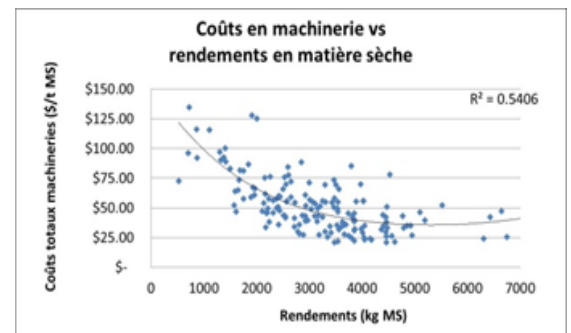
décroit avec le temps, on conclut qu'il y a peu de justifications agronomiques à attendre en juillet pour entreprendre les récoltes.

Les coûts en machineries versus le rendement

Dans le cadre du projet, les entreprises communiquaient des renseignements sur le temps associé à chacune des opérations dans chacun des champs (fauche, pressage, transport). Une valeur pécuniaire était ensuite attribuée à ce temps à l'aide des grilles de prix (aussi utilisées pour les travaux à forfait), de façon à obtenir une valeur pour le temps passé à récolter les fourrages. Le temps moyen consacré à la récolte et au

transport d'une balle ronde était de 7,0 minutes et le coût moyen en machinerie était de 10,72 \$ la balle ou de 49,11 \$ la tonne de matière sèche récoltée.

On a constaté que le « coût-machinerie » du temps passé au champ, ramené sur la base des tonnes récoltées, décroît à mesure que les rendements augmentent. En d'autres mots, à qualité égale, il est beaucoup plus intéressant financièrement de travailler dans des champs ayant de bons rendements. Autrement, c'est la valeur attribuable à la qualité supérieure des fourrages récoltés qui doit justifier des coûts de récolte plus élevés.



Les autres facteurs

L'effet d'autres facteurs a aussi été examiné, notamment la distance des champs par rapport à la ferme ou la superficie des champs. Collectivement, aucun effet notable n'a été décelé dans l'analyse. Cependant, cela ne signifie pas qu'il n'y en a pas à l'échelle des entreprises, car les méthodes employées par les entreprises se comparent parfois difficilement de l'une à l'autre. Des analyses plus poussées pourront vraisemblablement apporter un nouvel éclairage sur ces questions qui demeurent sans réponse pour le moment.

En conclusion

Le projet a permis de constituer une banque de données intéressante, que nous continuerons à exploiter. Pour l'instant, nous constatons que le rendement est le facteur le plus fortement associé au temps passé à récolter les fourrages et aux coûts inhérents. À cet effet, les investissements qui améliorent le rendement des champs en fourrages sont fortement susceptibles de générer un retour intéressant et de laisser plus de temps libre entre les récoltes.



Entente pour le maintien du service d'abattage aux Îles-de-la-Madeleine

Robert **ROBITAILLE**, *agronome, conseiller en productions et aménagement du territoire*

Une entente sectorielle de développement concernant le maintien du service d'abattage aux Îles-de-la-Madeleine a été signée à l'automne 2017. Elle lie la Coopérative de solidarité en production animale des Îles-de-la-Madeleine (CSPAIM), le MAPAQ, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, le syndicat local de l'UPA des Îles-de-la-Madeleine et la Fédération de l'UPA de la Gaspésie-Les Îles.

L'entente constitue la suite logique du plan de redressement mis en place à la CSPAIM à la suite d'une période difficile en 2012 et en 2013. Ce plan comprenait, entre autres choses, **une entente de location**, s'échelonnant de 2014 à 2016, avec la Boucherie spécialisée Côte à côte et **un soutien technique et financier** de la part de différents ministères et organismes.

D'une durée de trois ans, l'entente actuelle permet la **poursuite du service d'abattage** pour les années 2017 à 2019. Elle est rendue possible grâce au changement de rôle des municipalités et aux outils qui leur ont été confiés à titre de collectivités locales. De plus, elle s'appuie sur le décret du gouvernement du Québec sur l'insularité qui reconnaît le caractère unique de l'archipel et la nécessité d'y adapter les programmes. Le MAPAQ contribue à l'entente pour une somme de 7 500 \$ par an au cours des trois prochaines années.

La situation financière de la CSPAIM s'est **beaucoup améliorée** grâce à son plan de redressement et la continuation des activités d'abattage donne aux diverses entreprises d'élevage des Îles la possibilité de poursuivre leur développement.

Le secteur bio gaspésien : bientôt un plan d'action!

Dominique **MARTIN**, *agronome, conseillère en productions horticoles et agriculture biologique*

Saviez-vous que 27 entreprises agricoles produisent des aliments biologiques sur l'ensemble du territoire régional? Elles offrent du sirop d'érable, des tomates de serre, des paniers de légumes, des framboises, de la choucroute, des huiles, du houblon, des tartinades, du miel, des céréales, etc.

Soucieux de consolider un secteur bio en pleine effervescence dans la région, **17 producteurs agricoles ont participé au « forum bio »** qui s'est tenu l'automne dernier à New Richmond et organisé conjointement par l'UPA et le MAPAQ. Ils y ont dégagé des **pistes d'action pour les prochaines années**. Un comité provisoire a été formé afin d'**établir des priorités et de définir un plan d'action**. Les **priorités retenues** sont les suivantes :

- Faciliter la mise en marché;
- Développer les activités de transformation bioalimentaire et de production animale;
- Sensibiliser les jeunes à l'agriculture biologique;
- Améliorer l'approvisionnement en intrants nécessaires à la production biologique.



Le fruit de ce travail sera présenté le **mardi 13 mars à Carleton-sur-Mer** à l'occasion d'une **assemblée générale spéciale** de l'Association Agriculture Biologique Gaspésie. Cette association a été créée en 2005 par des entreprises gaspésiennes ayant une certification biologique ou en voie de l'obtenir. En se regroupant, ces entreprises ont pu analyser leur situation, trouver des avenues de développement et réaliser différents projets comme des colloques, des ateliers et essais à la ferme et le soutien au démarrage de Gaspésie Bio.

Au fil des ans, les activités de l'Association ont été moindres, mais elle reste un outil de développement utile pour le secteur biologique.



À l'agenda

6, 13 et 14 mars 2018	Formation sur les technologies de l'agriculture de précision. CRAAQ. Drummondville, Lévis et Trois-Rivières.
13 mars 2018	Journée de formation sur les outils de caractérisation des effluents d'élevage. CRAAQ. En salle à Drummondville.
15 mars 2018	Colloque RH 2018 - « La gestion des générations : conflits ou opportunités ». Centre des congrès de la Gaspésie, Carleton-sur-Mer. Information : SADC de Baie-des-Chaleurs.
17 et 18 mars 2018	Expo Manger Santé et Vivre Vert. Centre des congrès, Québec
23, 24 et 25 mars 2018	Expo Manger Santé et Vivre Vert. Palais des congrès, Montréal
12 avril 2018	Journée d'information et de discussions sur les marchés publics (à l'intention des administrateurs, des gestionnaires et des producteurs). En visioconférence à Cap-aux-Meules, à Caplan, à Gaspé, à Rimouski, à Alma et à Sept-Îles.
17 avril 2018	Les Perspectives agroalimentaires 2018. CRAAQ. Centrexpo Cogeco, Drummondville.
2, 3 et 4 mai 2018	Salon international de l'alimentation (SIAL). Palais des congrès, Montréal.

La formation agricole : plus accessible que jamais!

Sylvie **BUJOLD**, *conseillère en relève, économie et gestion*

Saviez-vous qu'il est possible de faire des études professionnelles en production animale en région? En effet, une formation est offerte en ligne (cheminement personnalisé) par le Centre de formation agricole Saint-Anselme. Elle est conçue pour pouvoir s'adapter à différentes productions animales selon les besoins. De plus, le diplôme obtenu peut donner accès aux subventions au démarrage ou à l'établissement de La Financière agricole du Québec.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le site Internet du Centre de formation agricole Saint-Anselme : <http://www.cfastanselme.com>. Pour obtenir de l'information ou pour s'inscrire, communiquez avec M^{me} Sylvie Bujold au 418 388-2282, poste 1953.



Les semences traitées aux néonicotinoïdes : avec prescription seulement!

Marjolaine **BERNIER LEDUC**, *agronome, conseillère en santé des sols et en productions végétales*

La démonstration a été faite, l'utilisation systématique de semences traitées aux néonicotinoïdes n'est pas justifiée. De plus, ces insecticides comportent des risques pour la santé des pollinisateurs et des invertébrés, comme pour la santé humaine et l'environnement. Le projet de règlement modifiant le Code de gestion des pesticides propose :

- d'en interdire l'usage, à moins que l'exploitant agricole ait obtenu au préalable une justification signée par un agronome;
- de rendre obligatoire l'obtention d'une prescription par un agronome pour l'achat de ces produits;
- de tenir obligatoirement un registre quant à l'utilisation des pesticides des classes 1 à 3A.

D'importants changements sont à venir...

Zoom sur l'agroalimentaire est réalisé et mis en page trimestriellement par Manon Cyr, technicienne en administration, à la Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine du **ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation**

34, boulevard Perron Ouest, case postale 524, Caplan (Québec) G0C 1H0
Téléphone : 418 388-2282 | 1 877 221-7038 - Télécopieur : 418 388-2834
Courriel : gaspesie-iles@mapaq.gouv.qc.ca
Site internet : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspesieilesdelamadeleine

